



Mouvement intra départemental des enseignants du premier degré,

Journée d'actions du 13 mars

Les organisations syndicales nationales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, UNSEN-CGT Educ'Action, SE-UNSA, SUD-Education ont été reçues en audience au ministère de l'Éducation nationale lundi 18 février pour obtenir la suspension de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'affectation des personnels du premier degré suite à la lettre commune envoyée au ministre.

N'entendant pas les argumentations des organisations syndicales pour surseoir à sa mise en œuvre, le cabinet du ministre et la DGRH reste dans la stricte application de la note de service de novembre 2018 tout en concédant de « la souplesse » dans sa mise en œuvre localement.

Face à ce refus du ministère de répondre favorablement aux revendications de l'intersyndicale, les sections départementales de la Loire appellent, le 13 mars à une journée d'action avec audience commune auprès du DASEN et un rassemblement devant l'Inspection d'Académie à 17h30.

Pour rappel, ces nouvelles modalités du mouvement :

- risquent de supprimer, à terme, la seconde phase du mouvement
- rendent plus difficile la renonciation à son poste
- imposent des postes à titre définitif correspondant à des zones géographiques larges et non à des vœux précis.

Ainsi un plus grand nombre de collègues seront nommés à titre définitif sur des postes non choisis !

A ces orientations, les organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO, SUD éducation et CGT Educ'action opposent :

- la suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières
- la pérennité de la seconde phase du mouvement
- le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones
- le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques sans condition
- l'affectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement,
- l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 13 MARS 17H30
DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE DE LA LOIRE**

11 rue des Drs CHARCOT, SAINT-ETIENNE

Une délégation sera reçue à 18h00